

Intergros

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Location](#) / [Organismes professionnels](#)

Intergros finance 66 350 actions de formation

L'OPCA Intergros pour le commerce de gros et international a collecté au compte de l'année 2015 la somme de 206 millions d'euros, ressources qui ont permis de financer, pour 162,3 Me (engagements pris sur exercices antérieurs déduits) quelque 66 350 actions de formation au bénéfice de 153 000 salariés réparties comme suit :

- 105,4 Me engagés au titre du plan de formation. On notera ici le succès de l'offre « clés en main », +19% par rapport à 2015 pour cette formation collective destinée aux PME-TPE où les démarches administratives sont simplifiées au maximum, Intergros se chargeant du choix du programme, de l'organisme de formation et l'organisation de la formation.

- 55,2 Me engagés au titre de la professionnalisation. Le recours au contrat de professionnalisation est en progression constante depuis 2013 avec 4 464 embauches en 2015 (+12% de contrats conclus depuis 2013) dont les trois quarts ayant pour but d'obtenir une certification. Les jeunes âgés de moins de 26 ans sont les principaux bénéficiaires (82%).

- 1,7 Me engagés au titre du Compte Personnel de Formation. Sur 2015, année largement consacrée à l'information sur ce nouveau dispositif, Intergros a reçu 940 demandes de financement au titre du CPF (dont les trois quarts en langues) d'une durée moyenne de 70 heures, nettement supérieure à la moyenne d'heures du précédent DIF de 53 heures. Ce résultat encourageant pour une première année, s'explique notamment par la décision des partenaires sociaux d'Intergros d'abonder toutes les demandes de financement, y compris celles dont la durée de formation était supérieure au nombre d'heures inscrites sur le compte du demandeur.

Enfin, les Certificats de Qualification Professionnelle sont toujours largement plébiscités par les entreprises. A ce jour, 942 CQP ont été délivrés dans la branche des commerces de gros et 5 314 CQP dans la branche du négoce des matériaux de construction.

Ajoutons qu'Intergros est désormais habilité, au plan national, à collecter la taxe d'apprentissage auprès des entreprises relevant de son champ professionnel. Pour cette nouvelle mission au service du développement des formations initiales adaptées aux métiers du commerce de gros et international, les ressources collectées au titre de 2015 sont de 51 Me auprès de 8 800 entreprises.